

**Fiche d'inscription pour la formation d'infirmier - Rentrée 2019**

À déposer à l'I.F.S.I. 11 boulevard Sully 78200 Mantes-la-Jolie ou à envoyer par lettre suivie.

Numéro Parcoursup : .....

Nom de naissance : ..... Nom d'usage : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Tél : ..... Mail : .....

▪ **Frais d'inscription**

Joindre un chèque de 170 € en règlement d'arrhes sur les frais d'inscription (non remboursable en cas de désistement). Le montant a été publié dans le journal officiel.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : C.R.F. IFSI – MANTES-LA-JOLIE

Chèque N° : ..... Banque : .....

**Afin d'établir le contrat de formation, merci de bien vouloir renseigner les éléments suivants :**

Étudiant en formation initiale sorti du système scolaire depuis moins d'un an, à l'exception faite des apprentis : (Si oui, joindre le dernier certificat de scolarité)

OUI  NON

Élèves et étudiants âgés de 25 ans ou moins à l'entrée en formation (quelle que soit la durée de sortie du système scolaire) :

OUI  NON

Élève et étudiant sorti du système scolaire depuis moins de deux ans : (Si oui, joindre le dernier certificat de scolarité)

OUI  NON

Jeune de 16 à 25 ans sorti du système scolaire depuis plus d'un an, suivi par une mission locale (Si oui, joindre l'attestation d'inscription à la mission locale)

OUI  NON

Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi, au minimum six mois avant le début de l'entrée en formation (Si oui, joindre la photocopie de la carte de demandeur d'emploi)

OUI  NON

Etes-vous en Congé Individuel de Formation ou Congé de Formation Professionnelle (Si oui, joindre l'accord de prise en charge)

OUI  NON

Bénéficiaire des contrats aidés et du RSA : (Si oui, joindre la notification de la CAF)

OUI  NON

Élève et étudiant dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation : (Si oui, joindre le justificatif)

OUI  NON

▪ **CVEC (Contribution de vie étudiante et de Campus)**

Elle est obligatoire depuis le 1er juillet 2018, selon la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants : ORE - article 12 => article L. 841 - 5 du code de l'éducation – Vous devez vous acquitter de la CVEC au CROUS de Paris d'un montant de 91 euros. Au terme de cette inscription, une attestation vous sera délivrée. Le lien est le suivant : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Nous ne pourrons pas finaliser votre inscription au sein de l'IFSI sans cette attestation.

▪ **Inscription à l'université « Médecine Sorbonne Université**

L'inscription à l'Université « Médecine Sorbonne Université » : [https://enligne.upmc.fr/scolarite/ifslogin\\_form](https://enligne.upmc.fr/scolarite/ifslogin_form)

➤ **Un dossier d'inscription vous sera envoyé courant août 2019.**

**PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION :**

- La fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée
- Une photocopie lisible de l'un des documents suivants : carte nationale d'identité en cours de validité (photocopie recto-verso) ou passeport en cours de validité.  
Les candidats ressortissants d'un pays hors Union Européenne doivent fournir l'un des documents suivants en cours de validité : une carte de séjour ou une carte de résident ou un passeport avec traduction française par un traducteur assermenté ou une carte d'identité avec traduction française par un traducteur assermenté.  
Une photocopie soit :
- Du Diplôme du Baccalauréat français (attention : le relevé de notes ne sera pas accepté)
- Du titre admis en dispense (équivalence) ou d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV
- Du titre ou diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu. Site officiel permettant d'obtenir l'attestation de reconnaissance de niveau d'études nécessaire à la constitution de votre dossier : <http://www.ciep.fr/enic-naric-france>
- Une attestation de succès au Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (D.A.E.U.) ou de l'Examen
- Des diplômes obtenus tout le long de la vie professionnelle

**DOCUMENTS A REMPLIR OU A COMPLETER :**

- Certificat médical d'aptitude à faire compléter par un médecin agréé par l'Agence Régionale de la Santé [ARS] **(à retourner impérativement au plus tard le jour de la pré-rentrée)**
- Règlement Intérieur [https://irfss-idf.croix-rouge.fr/content/download/47276/452353/file/Reglement\\_interieur\\_apprenantIFSJUIL2018Internet.pdf](https://irfss-idf.croix-rouge.fr/content/download/47276/452353/file/Reglement_interieur_apprenantIFSJUIL2018Internet.pdf)  
J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur le .....signature

« Nous collectons des données personnelles vous concernant qui font l'objet d'un traitement informatisé. La base légale de ce traitement est l'intérêt légitime de la Croix-Rouge française et le respect de ses obligations légales (Article 6 du RGPD et Arrêté du 13 décembre 2018 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier modifié). Elles sont utilisées par la Croix-Rouge française pour la gestion de votre dossier d'inscription au concours d'entrée en formation d'infirmier et sont à usage exclusif de la Croix-Rouge française. Elles sont conservées par nos soins pendant 5 ans puis supprimées excepté dans le cas où vous intégrez l'institut de la Croix-Rouge française auquel cas elles sont transférées vers notre logiciel de gestion de votre scolarité. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur l'Internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment en vous adressant à l'IFSI dans lequel vous êtes inscrits ifsi.paris@croix-rouge.fr. Le responsable de traitement est le Président de la Croix-Rouge française et, par délégation, le Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège de la Croix-Rouge française au 98, rue Didot 75014 Paris ou dpo@croix-rouge.fr. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à la Directrice de l'IFSI dans lequel vous êtes inscrits ifsi.paris@croix-rouge.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). »

**Nous vous invitons le jeudi 29 août 2019 pour une journée de pré-rentrée.**

**J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur cette fiche. J'accepte sans réserve le règlement intérieur et déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments d'information portés dans le dossier administratif.**

Fait à.....le .....

Signature .....